



## Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage unique des sites Natura 2000 du Morvan

vendredi 20 janvier 2017 à 14h30 au lycée de Château-Chinon

### Étaient présents :

Madame AUVERT Sophie, chargée de mission au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ;  
Madame BERTHELOT Odile, adjointe au chef du service Eau Forêt et Biodiversité à la Direction départementale des territoires (DDT) de la Nièvre ;  
Monsieur CARPENTIER Luc, comité régional olympique et sportif ;  
Madame CIVETTE Isabelle, chargée de mission patrimoine naturel au PNR du Morvan ;  
Madame CHOKOMIAN Sophie, Chargée de mission environnement à la DDT de l'Yonne ;  
Monsieur DANVY Mathieu, technicien à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre et membre du bureau de l'association de chasse fluviale de la Nièvre ;  
Monsieur DECHAUME Alain, responsable de l'UT Autunois Morvan, Office National des Forêts ;  
Madame DOMART Ginette, adjointe au maire de Moulins-Engilbert ;  
Monsieur DUMARET Michel, adjoint au maire de Saint-Léger de Fougeret ;  
Monsieur FURMANN Didier, Président du comité départemental montagne et escalade de la Nièvre ;  
Monsieur GAGNERAULT, Coordination rurale de la Nièvre ;  
Monsieur GEORGE Patrick, premier adjoint de la commune de Pierre-Perthuis ;  
Monsieur GIRARD Jean-Pierre, adjoint au maire de Monstauche-les-Settons ;  
Monsieur GOULOT Roger, adjoint au maire de Saint-Léger de Fougeret ;  
Madame HAESE Lucienne, association Autun Morvan Ecologie ;  
Madame HIGINNEN-BIER Mireille, sous-préfet de Château-Chinon ;  
Madame JOVER Magali, responsable du bureau Forêt-Biodiversité-Chasse à la DDT de la Nièvre ;  
Madame JUHEL Erika, chargée de mission environnement à la DDT de la Nièvre ;  
Monsieur LANGLOIS Daniel, maire de Fâchin ;  
Madame LEFEBVRE Clémence, chargée de mission N2000 au PNR du Morvan ;  
Monsieur LEMEE Gilles, Chambre d'agriculture de la Nièvre ;  
Monsieur MARTIN Daniel, maire d'Onlay et vice-président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs ;  
Monsieur MASANTE, Agent patrimonial, Office national des forêts ;  
Monsieur MOREAU Bruno, établissement public de coopération culturelle de Bibracte ;  
Monsieur NOUALLET Jean-Claude, vice-président du PNR du Morvan, vice-président de la CCGAM ;  
Monsieur OLIVIER Jean-Yves, adjoint au chef du service ressources et patrimoine naturels à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté ;  
Monsieur PACHOUT Thierry, adjoint au maire de Préporché ;  
Monsieur PESCHAIRE Marcel, conseiller municipal de la commune d'Arleuf ;  
Monsieur QUILBEUF Jacques, adjoint au maire de La Grande Verrière ;  
Madame Odile RAPPENEAU, maire de Saint-André-en-Morvan ;  
Monsieur ROBLIN Guy, administrateur élu à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre et association des usagers des sites Natura 2000 ;  
Monsieur ROLLIN Dominique, Comité régional canoë-kayak ;  
Monsieur SERVANT Hugues, Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne ;  
Madame THIALLIER Claire, chargée de mission Nature à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

### Excusés :

Monsieur ACCARY André, président du Conseil départemental de Saône-et-Loire ;

Monsieur ANGLIO Gregory, chef du service départemental de l'agence française de la biodiversité - Nièvre ;  
Monsieur AUGER Jean-Louis, Architecte des bâtiments de France, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Yonne  
Monsieur BAZIN Fabien, maire de Lormes ;  
Monsieur BESLES Jean-Gilles, secrétaire de l'Association de défense du Trinquelin ;  
Madame BOLLENGIER Maryse, maire de Champeau-en-Morvan ;  
Monsieur BOURGEOT Joël, sous-préfet de Montbard ;  
Madame CAMPOMIZZI Audrey, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Autun ;  
Monsieur MONTIGNY Alban, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Nièvre ;  
Monsieur DURY Bertrand, Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire ;  
Monsieur DOUCET Guillaume, Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;  
Monsieur GERMAIN Pascal, président de la communauté de communes Avallon Vézelay Morvan ;  
Monsieur JOLY Patrice, président du Conseil départemental de la Nièvre ;  
Monsieur LAVIER Vincent, président de la Chambre d'agriculture de la Côte d'Or ;  
Monsieur LABOUREAU Claude, adjoint au maire d'Avallon ;  
Madame LAVASTRE-MOINEL Julie, Comité départemental de randonnée de Côte d'Or ;  
Madame LOUIS-SIDNEY Vanessa, Agence de développement touristique de la Nièvre ;  
Monsieur MORONVAL Julien, Agence de l'Eau Seine Normandie  
Monsieur MOURON Olivier, Jeunes agriculteurs de la Nièvre ;  
Monsieur MOUSSEAU Fabien, Agence Française de la Biodiversité de l'Yonne  
Monsieur LENOIR Philippe, Maire de Magny  
Monsieur LOISIER Valéry, maire de Saint-Germain-de-Modéon ;  
Monsieur PERREY Thierry, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne-Franche-Comté  
Monsieur POHU, Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Nièvre  
Monsieur PRESTREAU Michel, Direction régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté  
Monsieur RAULT Philippe, FDSEA de la Nièvre ;  
Monsieur SAUVADET François, président du Conseil départemental de Côte d'Or ;  
Monsieur SONVICO, Fédération de Côte-d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;  
Monsieur TKOUB Abdelmajid, sous-préfet d'Avallon,  
Agence de l'eau Loire Bretagne ;  
Association Bio Bourgogne ;  
Direction départementale des territoires de Côte-d'Or ;  
Fédération de la Nièvre pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;  
Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;  
Office national de la chasse et de la faune sauvage de Saône-et-Loire.

Madame HIGINNEN-BIER accueille les participants et annonce le résultat de la désignation de la structure porteuse : le Parc naturel régional (PNR) du Morvan et du président du comité de pilotage unique des sites du Morvan (hors Sud Morvan) : Monsieur Patrick George, premier adjoint au maire de Pierre-Perthuis. Elle reconnaît que Natura 2000 n'est pas sans contrainte, mais qu'il faut savoir accepter ces contraintes qui sont liées à la richesse patrimoniale du territoire. Un travail continu de pédagogie est nécessaire sur cette politique.

Monsieur GEORGE insiste sur la notion de pédagogie, qui consiste à aller voir les acteurs du territoire, les jeunes dans les lycées agricoles, avec un langage acceptable pour leur faire adhérer à Natura 2000. L'objectif de la réunion d'aujourd'hui est de valider le bilan de l'année 2016 et les perspectives de travail pour 2017.

## Bilan de l'animation 2016 et perspectives pour 2017

Clémence Lefebvre et Isabelle Civette présentent le bilan et les perspectives d'animation, qui comprennent notamment :

- ✓ préparation et animation des **mesures agri-environnementales et climatiques** : les demandes 2015 ne sont pas payées et toutes ne pourront pas être satisfaites, la campagne 2016 a été très réduite ; Pas d'animation des **mesures agri-environnementales et climatiques en 2017** (la DRAAF ne souhaitant pas ouvrir une troisième année pour les territoires déjà animés deux ans).
- ✓ Signature et mise en œuvre de **contrats Natura 2000** : après un arrêt de la programmation à l'échelle nationale en 2014 et 2015, seul quelques contrats ont pu être signés en 2016 en région Bourgogne-Franche-Comté ; dans le Morvan, le **débardage équin dans la vallée de la Canche** a pu être réalisé ; Projets de **contrats Natura 2000** avec des privés, des communes, Bibracte (débardage, ouverture de milieux enfrichés, pose de moine dans un étang)
- ✓ accompagnement de projet soumis à évaluation des incidences ;
- ✓ communication : réalisation d'une plaquette, médiatisation d'une réalisation de contrat Natura 2000 en 2016 ; en 2017, travail important sur la communication : journées techniques à destination des élus et techniciens, programme d'animation scolaire
- ✓ Réflexion sur les périmètres (fusion, extensions) en 2017, avec pour objectif la révision des docobs en 2018
- ✓ Contribution des autres actions du PNR Morvan : Réserve Naturelle Régionale, programme LIFE+ continuités écologiques, contrat global, contrat territorial.

### Discussion

Monsieur LEMEE regrette le déroulement des dernières campagnes MAEC.

Mme HIGINNEN-BIER répond que ce programme a été victime de son succès, et que les services de l'Etat ont pris du temps pour essayer de trouver des enveloppes financières complémentaires.

Monsieur NOUALLET précise que ce problème de paiement est général à tous les fonds européens, le PNR du Morvan est aussi concerné par des retards très importants sur le programme LEADER.

Madame HIGINNEN-BIER indique qu'elle est très vigilante et qu'elle se tient informée des évolutions sur ce sujet.

Madame HAESE fait part de ses inquiétudes suite au vote de la loi biodiversité qui facilite le principe de la compensation des atteintes à la nature.

Madame THIALLIER précise qu'en effet, la loi biodiversité présente un cadrage plus poussé dans ce domaine, ce qui est positif pour que la compensation soit cohérente avec les milieux détruits. Pour autant, ce n'est pas une facilitation de la logique de compensation, qui est toujours le dernier recours après avoir cherché les moyens d'éviter et de réduire l'atteinte, et que l'on ne peut autoriser que dans certaines conditions. Elle reconnaît cependant que la vigilance est nécessaire sur ces aspects, car on ne compense jamais vraiment la perte d'un espace naturel.

Madame CHOKOMIAN précise que les cas de mise en œuvre de mesures compensatoires dans les sites Natura 2000 sont vraiment exceptionnels.

Madame HAESE rappelle le cas d'une coupe rase de moins de 4 ha, qui portait atteinte à un habitat d'intérêt communautaire, et qui était pourtant légale. Elle souhaite que l'animation Natura 2000 puisse être plus active pour proposer des itinéraires alternatifs aux propriétaires forestiers pour limiter ce type de problème.

Madame HIGINNEN-BIER précise qu'il y a eu une opération de répression sur ce site pour des travaux illégaux. Pour ce qui est de l'incitation, c'est aussi le rôle des associations. Madame JUHEL ajoute que lorsque la coupe est légale, on ne peut rien imposer à un propriétaire.

Madame LEFEBVRE explique que souvent, la structure animatrice n'est prévenue que lorsqu'il est trop tard, les travaux étant engagés. L'idée d'une animation « préventive » auprès des propriétaires a déjà été envisagée, mais il y a des milliers de propriétaires, même en restreignant le périmètre d'intervention aux secteurs les plus remarquables.

Monsieur PESCHAIRE ajoute que les intérêts économiques sont tellement importants qu'il est difficile de convaincre les acteurs. Il alerte sur le projet de la tour du Haut-Folin, qui ne sera pas un succès si les coupes rases altèrent la qualité paysagère. D'autre part, il précise que les exploitants forestiers doivent déposer un dossier en mairie avant les travaux et qu'ils ne le font jamais.

Monsieur GEORGE signale qu'il est possible d'établir un cahier des charges exigeant pour l'exploitation.

Madame BERTHELOT précise que c'est fait systématiquement lorsque l'ONF est gestionnaire, mais en forêt privée cela dépend du propriétaire. Elle ajoute qu'on ne peut pas souhaiter une forêt gérée de manière homogène partout, la diversité des traitements implique de passer par des stades de coupes rases, qui sont une étape de la futaie régulière.

Madame CIVETTE alerte néanmoins sur les effets cumulatifs que des coupes rases, même de taille réduite, peuvent avoir sur la hêtraie montagnarde qui est assez rare. Madame JUHEL suggère de recenser tous les secteurs encore couverts par cet habitat et de communiquer dessus.

Madame JUHEL suggère de recenser tous les secteurs encore couverts par cet habitat et de communiquer dessus.

Madame DOMART signale que la gestion en forêt privée est encadrée par un plan simple de gestion, qui garantit une gestion durable. Monsieur SERVANT ajoute qu'en site Natura 2000, ces plans simples de gestion sont analysés au regard des enjeux de biodiversité, même si toute la forêt privée n'est pas soumise à l'obligation de réaliser un tel document.

Monsieur PESCHAIRE ajoute que les coupes rases d'arbres de faible diamètre correspondent aux besoins des scieries, et qu'il manque des industries locales capables de traiter une plus grande diversité de produits. Monsieur NOUALLET signale que Monsieur SIRUGUE inaugure aujourd'hui à Autun une scierie de gros bois ; les choses évoluent.

Monsieur DANVY aborde le sujet de l'impact des éoliennes sur la biodiversité, et demande la position de la structure animatrice sur ce sujet.

Madame HIGINNEN-BIER précise que le développement des énergies renouvelables est une priorité du gouvernement, et que l'installation d'éoliennes est soumise à étude d'impact, sur lesquels l'expertise de l'Etat est mise en œuvre. Madame THIALLIER insiste sur le fait que toutes les études d'impact pour l'implantation d'éoliennes sont analysées par des spécialistes de la faune à la DREAL, notamment sur le volet avifaune et chauve-souris. Elle précise que le rôle de la structure animatrice se limite à fournir des informations sur les enjeux, auprès du porteur de projet et auprès des services de l'Etat qui peuvent la consulter.

Monsieur DANVY demande à ce que le sujet des projets éoliens en cours soit abordé au comité de pilotage.

Madame HIGINNEN-BIER accepte cette demande de signaler l'existence de grands projets structurants et la contribution apportée par la structure animatrice dans le rapport d'activité.

Madame HAESE demande s'il existe une bibliographie sur l'impact réel des éoliennes. Madame THIALLIER répond que ses collègues en charge des avis sur l'éolien doivent être en mesure de l'informer sur ce sujet.

Monsieur OLIVIER ajoute qu'avec les suivis effectués sur les mâts existant, les impacts sont assez bien connus, mais que des questions se posent surtout sur les impacts cumulés avec d'autres infrastructures.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assistance n'ayant plus de question, Monsieur GEORGE remercie les membres du comité de pilotage pour leur présence et conclut la réunion.

Madame HIGINNEN-BIER insiste sur le fait que le comité de pilotage est le relais entre les administrations, l'opérateur technique et les citoyens et qu'il faut travailler sur la communication et la participation du grand public.

Elle souhaite que la prochaine réunion de comité de pilotage soit organisée dans l'Yonne.

M. Patrick J. GEORGE  
Président du Copil Commun des sites Natura 2000 du Morvan  
Premier adjoint à la mairie de Pierre-Perthuis

